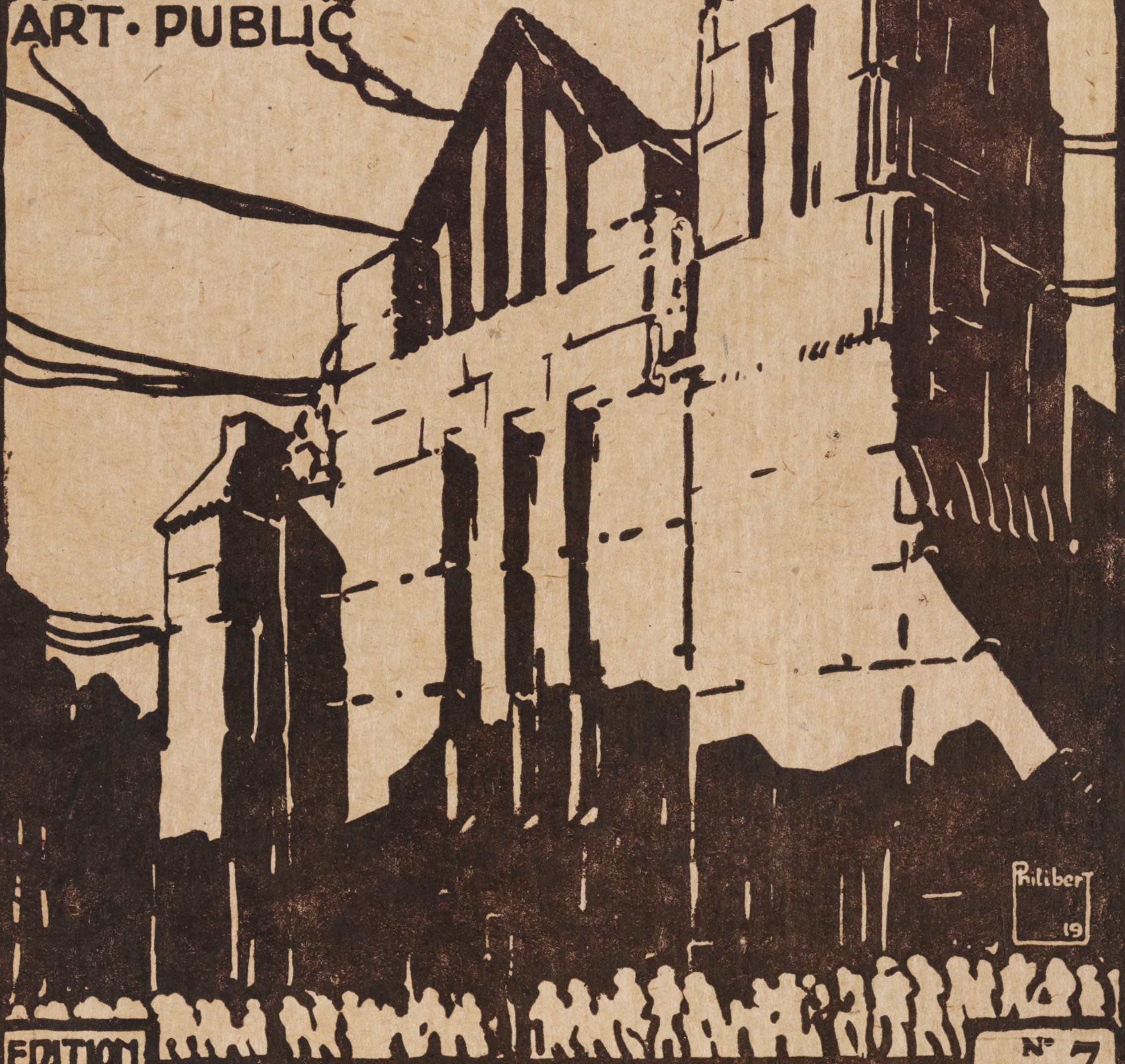


# LACITE

URBANISME :  
ARCHITECTURE  
ART. PUBLIC



Piliber  
19

EDITION  
TEKINE

REVUE · MENSUELLE  
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

N° 7  
Janv. 1919

REVUE MENSUELLE BELGE

# LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

## RECONSTRUCTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. Bodson, architecte (Bruxelles); André de Ridder Publiciste (Anvers); Huib. Hoste, architecte (Bruges); Raymond Moenaert, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles). MM. Tu-Mer, homme de lettres (Bruxelles); Raph. Verwilghen, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, St-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux libraires. Dépôt principal : Librairie Lamartin, 58-62, Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT : 10 fr.; Etranger, 12 francs; le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte-chèques-postaux : n° 16621 (Revue : La Cité).

**FOULON ET C<sup>IE</sup> À VISE**  
**CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES**  
**EN BETON**



## LA CITÉ

URBANISME □ ARCHITECTURE □ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION  
DES RÉGIONS DÉVASTÉES1<sup>re</sup> ANNÉE

NUMÉRO 7

**L'Harmonie Urbanistique**

.....

Le manifeste de la S. U. B. paru dans le numéro de septembre de « La Cité » débutait ainsi :

« L'évolution sociale qui caractérise une époque ne réalise le complet épanouissement de ses possibilités que lorsqu'elle en est arrivée à créer automatiquement une harmonie sensible dans le milieu où cette évolution se développe ».

Cette harmonie a été réalisée aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles par l'élan démocratique qui avait été le germe de toutes les organisations sociales et économiques de l'époque des communes productrices et prospères.

C'est ce mouvement social si accusé qui a produit des œuvres telles que les beffrois et les halles de Gand, de Bruges, d'Ypres...; œuvres d'expression saine, robuste et essentiellement en harmonie, en communion, avec le milieu où l'évolution sociale s'était accomplie.

Il faut considérer le beffroi de Bruges sans la partie supérieure qui y a été ajoutée au XV<sup>e</sup> siècle; le beffroi de Tournai sans les contreforts qui y ont été appliqués vers le XIV<sup>e</sup> siècle; le beffroi de Gand, sans l'œuvre récente de parachèvement.

La richesse et la renommée des foires et des marchés acquises par la production démocratique des communes avaient fait aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, de ces villes marchandes, de véritables nœuds de relations internationales.

La circulation commerciale avait éparpillé ses débarcadères, ses stations d'hivernage et ses relais parmi les pays. Venise, Limoges, Valenciennes, Ypres, Bruges, Hambourg, Bâle, etc., ont été les grandes étapes du « réseau » de routes commerçantes de l'époque.

Aux endroits de ces étapes, désignées par des causes géographiques, le trafic des marchandises fit construire des dépôts, et son importance, sans cesse grandissante, donna aux halles une ampleur monumentale et en fit les plus imposants édifices civils du moyen âge.

C'est aux pieds de ceux-ci, vraies haltes, « gares » de l'époque, que s'arrêtaient les caravanes disciplinées de marchands, et c'est de là qu'elles repartaient vers d'autres destinations.

Les Halles étaient devenues les monuments des nœuds de voies de relations.

\*\*\*

Aujourd'hui, l'expression des tendances vers le socialisme, le succès des foires de Lyon et de Bâle, la création de celle de Bruxelles, en 1920, et l'organisation de la « Société des Nations », indiquent nettement la reprise de relations internationales intenses.

Ces relations augmenteront dans des proportions considérables le trafic sur les réseaux des voies ferrées, et c'est vers les nœuds de ces voies que l'attention doit se porter.

L'intensité du trafic qui s'y confondra produira des édifices : « les Gares » (ou la transformation de celles qui existent), à destinations à peu près semblables à celles qu'ont eues les halles moyenâgeuses.

On a démoli une partie du centre de la ville de Bruxelles; on minera, on travaillera son sol afin de pouvoir donner, aujourd'hui, à la ville un cœur moderne « Une gare centrale »; création automatique de l'harmonie dans le milieu de l'évolution sociale et économique.

Qu'il me soit permis, ici, de reporter mes pensées vers le noir «Castrum» de l'île Saint-Géry, centre primitif de la ville!

A-t-on songé à l'âme fiévreuse des gares et à la valeur monumentale qu'elle aura?

C'est là, en un endroit encore défini par des causes géographiques, que les foules cosmopolites se croisent, se frôlent et entrent en contact; c'est là que des millions de tonnes de marchandises de toutes provenances passent en des points restreints de l'Europe!

Et j'évoque la gare de Bâle, monument moderne, premier produit de l'évolution de l'époque; vaste édifice où le voyageur venu de l'Orient ou de l'Occident, du Nord ou du Sud, trouve, outre tous les services administratifs des chemins de fer, bureaux de renseignements, bureau de change, télégraphes, téléphones, librairie, salle de repos et de lecture, bains... et toutes les nécessités que réclame le confort de la vie moderne. C'est là le véritable embryon d'un palais de relations internationales.

Dans des temps proches, les gares deviendront les monuments architecturaux qui seront, comme les halles et les beffrois moyenâgeux l'ont été, l'expression de l'évolution sociale et économique d'une époque qui aura, automatiquement, créé « l'Harmonie urbanistique ».

Jean DE LIGNE.

# LE VILLAGE



Dans l'immense problème de la reconstruction des pays dévastés, les esprits pénétrés d'idéal demandent surtout aux villes de satisfaire leur goût pour l'ordre, la raison, la beauté et même l'esprit neuf, mais ils ne se préoccupent guère du village. La métamorphose des cités détruites et même de celles qui — épargnées par la guerre sollicitent une amélioration, — se limitera en général aux villes; ce sont les villes qui bénéficieront des larges crédits, de toutes les contributions des hommes de bonne volonté, du soutien de l'opinion publique, tandis que le village sera, le plus souvent, traité en parent pauvre.

Nul cependant ne s'avisera de nier le charme de l'humble village dont les artères paresseuses, coquettes en leur sinuosité, témoignent d'une vie paisible, simple, que rien ne presse.

Les maisons penchées vers la route pour apporter au fil des jours l'unique pement naïf, dans la couleur de leurs soubassements, de leurs volets, de leurs façades.

Nul ornement, nul chapiteau ne les décorent. Leur seule beauté est dans la modestie et l'équilibre de leurs lignes, dans leur bonhomie, dans leur groupement naïf, dans la couleur de leurs soubassements, de leurs volets, de leurs toitures, de leur chaume brun, ocre ou mousse. Leur charme réside dans l'aveu naïvement exprimé d'une certaine pauvreté consentie.

Le voyageur est conquis. La paix du lieu ralentit son pas, une douceur lénifiante l'envahit. Il s'engage dans les rues sinueuses aux détours pittoresques, aux maisons espacées pour arrêter plus aisément la propagation du feu. Bientôt il arrive à une petite place sur laquelle l'église, vieille grâce souvent à la pauvreté budgétaire, promène tout le long du jour l'ombre de son clocher comme sur un cadran solaire. Petite église modeste qu'un cimetière entoure d'un mur d'enceinte pour l'isoler de la voie publique et rendre ainsi plus intense le recueillement du lieu. Petite église charmante qui dresse dans les horizons bleus sa flèche effilée, trapue ou bulbeuse suivant les régions. Ainsi on reconnaît aisément un pays à son église comme on le reconnaît à ses maisons.

En Flandre, la maison est basse, ramassée contre l'ouragan. Elle oppose à la rafale du sud-ouest et du vent du nord une toiture sans ouvertures qui étend sa protection jusque contre le sol. La pente du toit est raide car la pluie est abondante; elle se relève brusquement dans le bas pour en ralentir la course afin que la gouttière puisse l'absorber complètement. Mais s'il faut se protéger de l'humidité qui tombe d'en haut, il faut aussi se prémunir de l'humidité qui s'attache sur l'argile du sol. Les fondations ne peuvent être profondes et la seule cave que le sol permette se trouve sous la « voûte »,

cette chambre à coucher surélevée de quelques marches qui, par la disposition de sa fenêtre, donne tant de charme à l'architecture de nos pittoresques maisons flamandes.

Contre l'eau du sol, le pied du mur est enduit de goudron comme une barque et cette ligne sombre qui donne si bien la sensation d'une base solide fait, avec la blancheur de la façade, la teinte crue des volets et la rouge coloration des tuiles, un ensemble vivant qui perce agréablement les brumes des plaines du Nord.

En Brabant, le sol et l'atmosphère plus hospitaliers permettent des fondations plus profondes et la construction d'étages. Alors qu'en Flandre la maison très basse est presque de plein-pied avec la route, ici le rez-de-chaussée se surélève de quelques marches afin d'éclairer les caves que la nature du sol a permis de construire.

La maison est plus confortable. Si l'habitant se protège toujours de la bourrasque du Sud-Ouest, le vent du Nord, moins glacial qu'en Flandre, autorise des fenêtres de ce côté. La toiture s'élève pour y aménager des chambres qu'éclairent des lucarnes à pignon de briques solidement maçonnées en prolongement de la façade. Pignons à simples pentes ou à gradins de proportions toujours si justes qui rehaussent la physionomie agréable des maisons. La toiture, d'une pente assez raide, s'arrête à la naissance du pignon et sa gouttière d'une seule venue par économie, se prolonge à la base de la lucarne.

La brique plus colorée qu'en Flandre par endroits peut se passer de badigeon, mais les volets d'une construction moins fruste restent peints de couleurs vives. La maison, surélevée d'un étage, montre en saillie les ancras de son gitage et leur donne le plus souvent la forme de chiffres pour permettre d'en fixer la date de naissance.

Si en Flandre le climat et la nature du sol ne permettent pas de garnir les façades d'arbustes, ici des espaliers fruitiers grimpent au long des murs apportant leur part de joie à une existence déjà moins rude. Tandis qu'en Flandre les maisons sont espacées et que le village n'est constitué que par le groupement central de la Grand-Place, en Brabant les maisons se rapprochent les unes des autres et finissent par former des rues à mesure que l'on s'avance vers l'intérieur du pays, vers les agglomérations plus denses.

Les maisons accolées séparent cependant leurs toitures par les pignons mitoyens qui surmontent de quelques centimètres pour former parafeu.

Dans la partie agricole, le plan de la maison est étroitement commandé par sa fonction. L'élément principal est la grange. Elle est spacieuse, car elle ne sert pas seulement à l'engrangement, mais au battage des récoltes. La porte en est large et haute, car les routes, aux pentes relativement douces, permettent d'accumuler dans les chariots les gerbes sur les gerbes.

Dans les fermes, le mur extérieur, celui qui s'aligne le long de la route, est à peine percé de fenêtres. L'habitation trouve sa place logique au fond de la cour d'où elle surveille l'ensemble des bâtiments devant et l'étendue des pâturages derrière. Les écuries et les étables sont accolées à la maison, car le

fermier reconnaît aux battements des sabots si quelque fait insolite se passe au milieu de ses bêtes.

Tout est subordonné au travail, à la conservation du bétail, à la sécurité des récoltes, à la protection contre les maraudeurs.

Le plan du bâtiment agricole offre à peu près les mêmes particularités dans toutes les régions : en Campine, au Tournaisis, en Hesbaye, dans le Condroz et dans le pays Mosan.

En Hesbaye, dans le Condroz, dans le pays Mosan, là où l'espace est moins mesuré, où la valeur du terrain est moins élevée, les bâtiments gardent une certaine indépendance et il en est qui se développent de l'autre côté de la route en d'importantes annexes.

Dans la partie ouest de notre pays, là où la pierre, le moellon, le grès dominant, ce qui frappe c'est la puissance de la construction : murs épais, tourelles massives, bâtiments carrés ou rectangulaires sans moulures ni dans les seuils ni dans les linteaux; seuls les corbeaux des gouttières offrent quelque profil rude qui n'est pas étranger au caractère de robustesse de la construction.

Les matériaux, réfractaires à la taille, le plus souvent mis en œuvre comme la carrière ou la dynamite les a livrés, s'entassent les uns sur les autres en bain de mortier et imposent des murs épais par leurs formes irrégulières et anguleuses. Les linteaux s'adornent parfois d'un chanfrein ou d'un simple « carré », mais c'est l'exception dans les maisons modestes.

Les fenêtres ont un encadrement de pierre. Les matériaux étant mis en œuvre sans souci d'appareillage, la proportion des croisées ne peut être fixée que par un encadrement, encadrement robuste, car si le moellon, « le caillou » est assez solide, la pierre de la contrée n'a pas une résistance suffisante pour être débitée en faibles épaisseurs.

Parfois les fenêtres sont garnies de volets, mais cette protection ne s'étend pas aux fenêtres des étages; tandis qu'en Flandre, les volets sont faits de deux panneaux à larges traverses sur lesquelles sont clouées les planches, ici, les panneaux sont au nombre de trois ou plus. En Flandre, le volet est plein, ici, le panneau supérieur est à claire-voie.

La toiture est faite d'ardoises débitées en épaisseurs. Peu ou point de lucarne, la nature des matériaux se prêtant mal à des combinaisons que la brique permet plus aisément, et les étages s'éclairent plutôt dans les murs mêmes, sous la gouttière, qu'en des pignons gracieux comme en Brabant.

Bien qu'il arrive d'enduire le schiste pour braver l'humidité et le blanchir ensuite, la tonalité même des matériaux semble dispenser d'enluminer les façades comme dans les autres parties du pays. Le plus souvent les châssis sont peints en blanc, rarement dans ces tons vifs qui caractérisent les contrées flamandes. La lumière, plus vive qu'en Flandre, incite peu à colorer l'habitation. Au reste, le grandiose du paysage écrase quelque peu l'architecture.

A mesure qu'on s'élève vers la montagne, les maisons ne se suivent plus

en rues et doivent s'accommoder aux conditions du relief du terrain; les habitations s'isolent à nouveau; le coût du transport les font rares. La porte des granges s'abaisse, car la pente des routes ne permet plus les lourds chargements. L'habitation, agrippée au flanc du coteau, repose une partie de ses murs sur celui-ci et, vue de côté, se silhouette d'une manière curieuse. Elle fait corps avec le rocher et ceci explique le rôle effacé que joue l'architecture dans ces pays aux paysages somptueux.

A peu près dans toutes les régions, l'aspect primitif des maisons ne s'est guère modifié; cependant le type de construction n'échappe point aux transformations de la vie moderne, la brique a remplacé le torchis, la tuile et l'ardoise se sont substituées au chaume.

Faut-il, par respect du passé, maintenir les matériaux de jadis et la forme de l'architecture? On le voudrait, que l'homme ne s'en accomoderait pas.

Si le souci de se protéger contre les intempéries ne modifie guère les grandes lignes de l'habitat, les facilités de communication permettant de disposer de matériaux nouveaux, le caractère des métiers exercés peuvent en transformer le détail. La machine agricole mécanique à son tour peut bouleverser considérablement le type de la ferme, les dimensions des écuries, des étables et il serait vain et absurde de vouloir conserver à une architecture — pittoresque et logique autrefois — des formes qui ne se justifient plus de nos jours.

L'architecture saine doit être avant tout de la construction: De la construction logique, rationnelle, et la beauté, qui doit en ennoblir le caractère, ne saurait elle-même méconnaître les raisons de l'art de bâtir, le tempérament d'un peuple, ses goûts, le climat et les matériaux de son pays et les conditions de sa vie.

Toute architecture qui ne s'exprime pas en ces principes est étrangère au pays qui la subit sans l'adopter. Elle est pernicieuse, car elle jette le trouble dans l'âme sereine des habitants. Elle ne saurait avoir droit de cité. Ses productions sont les Métèques de l'architecture.

Raymond MOENAERT.



# Un Programme d'Enseignement



Dès longtemps avant la guerre, aux yeux des éducateurs et des esthètes, l'enseignement artistique apparaissait délabré et branlant. Telle fut d'ailleurs l'unanimité de cet avis, que l'administration, si lente à voir, s'aperçut de l'imminence des ruines et décida la réforme du programme de l'Académie de Bruxelles. Des commissions furent nommées qui présentèrent maints projets. Hélas, malgré cette somme de travail, point de résultat fécond. Selon les professions de leurs auteurs, les solutions étaient localisées soit à la peinture ou sculpture, soit à l'architecture; personne n'avait envisagé le problème dans toute son ampleur, technique et sociale. C'est alors qu'on fit appel à Victor Horta, artiste novateur particulièrement désigné pour saisir dans la société moderne, les causes de l'insuffisance de la formation classique. Celle-ci, en effet, originellement judicieuse, parce que répondant à un courant collectif de discipline plastique, était devenue peu à peu, illogique par suite de l'évolution industrielle et sociale. Ainsi, dans un monde imbu d'uniformité et de réglementation se légitimaient des programmes, élévations, plans réguliers. Bientôt, multiples, les nécessités économiques et industrielles donnent des programmes variés et plus libres : pour satisfaire ces besoins nouveaux, on propose, toujours la vieille ordonnance classique; on accepte la révolution dans les données (magasins, usines, établissements sportifs; locaux nombreux, divers de destinations et dimensions), et on maintient la routine dans les réalisations (distributions et façades constantes). Les cours académiques participent de ce déséquilibre causé par l'ignorance des progrès de la civilisation. Toutefois, on tente de s'y adapter; des cours de construction, de mathématiques sont donnés aux architectes, lesquels les suivent sans entrain. De la sorte, l'impuissance des réformes s'affirma. Timides, superficielles, comment auraient-elles pu étonner un enseignement vétuste? Victor Horta, fort de la belle audace dont il a donné tant de preuves, proposa l'indispensable transformation radicale : la majorité des professeurs de l'Académie s'y rallia, l'administration en fit autant, mais... la guerre survint. Si, souvent, de petits faits déterminent de grandes perturbations, cette fois l'immense catastrophe mondiale eut, dans le domaine restreint de l'Académie de Bruxelles, une répercussion décisive. Durant les quatre années tragiques, Horta fut parmi les Belges exilés et certains ne perdirent pas leur temps. Faute de ne pouvoir opposer à un programme logique des arguments probants, ils organisèrent une propagande non contre les idées du réformateur, mais contre sa personne. C'est beaucoup plus commode et moins fatigant! Comme toujours en de pareils mouvements, l'essentiel fut négligé : l'intérêt des intéressés. Les élèves furent oubliés.

Le programme d'Horta se condense en deux mots : enseignement intégral. Basé sur l'utilisation des aptitudes esthétiques des élèves, il tend à une habile coalition de toutes les sciences au profit de l'épanouissement artistique. Judicieusement adaptées, les diverses données positives de la vie sont employées à la formation particulière des jeunes artistes, de telle sorte que leurs intelligences, mieux documentées, soient plus pénétrantes et leurs sensibilités plus souples. Autrement dit, il vise au maximum de fécondité par la synthèse d'un enseignement général approprié et de l'enseignement artistique. Quelle belle tendance à l'harmonie pédagogique et sociale! Par une pareille méthode est effectuée la réconciliation des élèves et des cours scientifiques. De plus, pour donner à l'artiste une facilité de dessin qui lui permette une réalisation aisée de ses conceptions, Horta préconise un enseignement précoce : l'âge d'admission est fixé à 13 ans. Pourquoi, à côté des humanités anciennes et modernes, opportunes spécialisations, ne pas créer des humanités artistiques? A cet enseignement du dessin, donnons une base rationnelle; plus de déformation visuelle par l'emploi des modèles conventionnels, mais l'étude d'après nature (flore, faune, figure humaine) et, en sus, pour les architectes, la construction, qui est, selon l'expression évocatrice d'Horta, la figure de l'architecture.

\*\*\*

La nouvelle école d'art est divisée en trois degrés : école de dessin, école technique des arts décoratifs, académie royale des beaux-arts. « Equivalents aux degrés primaire, moyen et supérieur de l'enseignement général, ils aident à sélectionner les élèves selon leur capacité et les besoins réels de leur profession ». Outre de judicieux cours généraux, parachèvement de la formation initiale, la section préparatoire comporte un enseignement méthodique du dessin. Et en celui-ci, nulle recherche de spécialisation : les professeurs ne tentent qu'à former des dessinateurs cultivés et habiles. Aussi, qu'ils se destinent à l'architecture, à la peinture, à la sculpture ou qu'ils se lancent immédiatement dans la vie active, les leçons, qui forment un cycle complet, leur seront précieuses. De plus, dans l'enseignement moyen, de même spécial et général, cette unité sera encore maintenue un an, des éléments des trois arts étant inculqués à tous. Combien cette réforme est apte à ramener dans la construction l'unité décorative disparue depuis tant d'années! Voici d'ailleurs, précisé, le caractère de ces classes : « Plus encore qu'à l'école préparatoire, l'enseignement est utilitaire; il est dirigé principalement vers l'exercice des professions considérées au point de vue des connaissances pratiques indispensables. L'enseignement y vise à former des dessinateurs capables de composer l'ornement, des peintres connaissant la pratique et les règles de la composition ornementale, des modeleurs, des sculpteurs et des céramistes ayant des connaissances analogues; des artisans et des employés du bâtiment ayant l'ensemble des connaissances théoriques de la construction, des lois de la composition des édifices du passé, de la genèse et de l'histoire des styles; en un mot, l'enseignement a pour but de former des ouvriers d'élite ayant la

connaissance pratique et théorique approfondie de leur métier et capables de diriger ou de commander dans des ateliers ». Capitale, cette institution par sa portée sociale : voilà nos ouvriers, souvent mécaniques aujourd'hui, transformés en artisans logiques et conscients dont l'effort contribue directement à la production artistique. Entre les travailleurs intellectuels et manuels du bâtiment est rétabli la féconde collaboration, créatrice jadis de nos cathédrales et de nos beffrois.

Quant à l'enseignement supérieur, puisque l'esprit des élèves est déjà mûr pour des réalisations importantes, évitons de surcharger les programmes. Des étudiants qu'absorbent une besogne obsédante, pourraient-ils se recueillir et actualiser, grâce à une lucide réflexion, leur originalité latente? Ici, peu de travaux mais longuement et librement étudiés.

— Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage. O très classique Boileau, puisse ta constance servir à la diffusion d'un Art moderne!

\*\*\*

En résumé, le programme Horta, dont l'audace n'est limitée que par la raison, est énergiquement édificateur. Ce qu'il détruit? Un édifice vieillot dont les fondations lassées se désagrègent. Et quels matériaux solides n'offre-t-il pas à la reconstruction en beauté! Pour les individus, une éducation riche de toutes les connaissances humaines et de la compétence technique. Pour la société, le recrutement facile des différents cadres nécessaires à son expansion artistique. Et, rythme de cette rénovation, un chant large et sain de solidarité, d'indépendance et de foi.

Victor BOURGEOIS.

Note. — Les passages guillemetés sont extraits du règlement de l'Académie de Bruxelles.

# Un Monument Commémoratif Mondial en Belgique

.....

## LA CITE INTERNATIONALE

Un groupe d'initiatives formé par l'Union des Associations Internationales, l'Union Internationale des Villes et l'International Garden Cities, propose de créer immédiatement une Cité Internationale.

M. Paul Otlet, dans une conférence faite au Palais d'Egmont et ensuite à Anvers à l'Exposition de la Reconstruction, a développé le projet avec une grande éloquence.

Le but est de commémorer d'une manière grandiose un des moments les plus solennels de l'histoire, de consolider et d'élargir le mouvement qui a conduit à l'institution de la Société des Nations, l'œuvre la plus grande à laquelle ait jamais pu prétendre la société humaine.

Le but est en même temps d'ériger un monument impérissable susceptible d'exercer une action permanente sur la marche du progrès.

La Cité Internationale serait appelée à l'existence, sous forme tout d'abord d'une grande Exposition universelle, et ainsi son plan entier pourrait, dès le début, être tracé sur son territoire. Les constructions à l'origine provisoires pour la plupart, seraient, au cours des années, transformées en édifices permanents; les quartiers de résidence et de commerce seraient définitifs dès le commencement.

La Cité Internationale serait le siège de la Société des Nations, de ses institutions d'ordre exécutif, législatif et judiciaire, elle serait également le siège des Associations Internationales et des œuvres qu'elles ont créées. Elle deviendrait ainsi le centre mondial, la capitale politique, économique et intellectuelle du monde nouveau.

La charge d'édifier la Cité reposerait secondairement sur l'initiative des particuliers et des sociétés et sur les Etats intéressés à s'y faire représenter dignement. Ce serait avant tout à la Société des Nations à en assumer la responsabilité. A cette fin, le territoire de la Cité lui appartiendrait en toute souveraineté et propriété et elle en établirait le budget. Celui-ci réparti sur toute la population du globe, qui est aujourd'hui d'un milliard 800 millions d'habitants, peut être facilement assuré à raison de 300 millions de francs en capital pour un centime additionnel ajouté aux taxes nationales existantes (soit le capital que représente l'annuité de 18 millions à 6 p. c. d'intérêt et d'amortissement). A ces taxes internationales viendraient s'ajouter les taxes locales, de la même nature que celles prélevées pour ses services par toute municipalité. Viendrait en addition, le produit de la location des édifices et la cession des terrains dont l'expérience de toutes les villes montre qu'il n'est pas

téméraire d'escompter une valeur plus que décuplée à partir du jour même où l'emplacement de la Cité serait fixé.

Il est proposé de choisir cet emplacement en Belgique dans le Brabant, et d'édifier la Cité Internationale en ville jumelle de Bruxelles. Ce choix de la Belgique est justifié par l'ensemble des motifs qui, avant la guerre, l'avaient fait spontanément choisir comme siège du plus grand nombre de manifestations internationales et à raison du rôle de ce pays dans les événements actuels. Un comité, assuré dès maintenant de puissants patronages, est déjà formé dans le but de développer et préparer ce grand projet. Il a arrêté son programme de réalisations en prenant comme point de départ le projet de l'Union des Associations Internationales, celui présenté par MM. Andersen et Hébrard, auteurs du « World Center of communications », et par M. Howard, le fondateur de la première Garden-City en Angleterre. Mais ces études préliminaires devront évidemment prendre un aspect nouveau, afin que la Cité Internationale s'adapte à l'emplacement qui lui a été choisi et soit l'expression de la société nouvelle.

R. C.

## La Question des Plans d'aménagement en France

*L'on sait quelles lenteurs et quelles difficultés rencontre chez nous la confection des plans généraux d'aménagement que la loi impose, mais que la plupart des autorités administratives sont incapables de faire dresser conformément aux exigences de la technique urbanistique. . .*

*Quelle est, à cet égard, la situation en France? Un article publié par M. Léandre Vaillat dans le « Temps », nous l'apprend. Il n'est pas sans intérêt de constater que chez nos voisins du Sud l'on rencontre les mêmes difficultés et les mêmes lenteurs que chez nous. Il sera plus utile encore d'écouter les conseils que le critique d'art donne au cours de son étude, que nous reproduisons en grande partie ci-dessous :*

On sait que la loi du 14 mars 1919 impose à toutes les agglomérations détruites par la guerre, de faire établir, dans un délai de trois mois, le plan général d'alignement et de nivellement des parties à reconstruire, accompagné d'une étude sommaire du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Nous avons voulu savoir si, aujourd'hui, ce travail préalable, dont nous avons expliqué à plusieurs reprises l'importance, était terminé et si, à ce jour, c'est-à-dire dix mois après la promulgation de la loi, chacune des communes sinistrées était en possession de son plan. Voici les chiffres que nous avons pu obtenir et qui sont exacts, sauf erreur imputable non à notre enquête, mais au perpétuel devenir de la question.

Dans le département du Nord, sur 300 plans à établir, 50 ont été reçus. La commission départementale chargée de les examiner se réunit depuis plusieurs mois, à raison de quatre fois par semaine. Elle s'occupe surtout de cas particuliers, c'est-à-dire des demandes de sinistrés désirant reconstruire sans plus attendre. Le plan d'Armentières, dû à M. Bourdeix, est approuvé par la commission; il attend le visa de la municipalité,

puis celui de l'administration centrale. Il ménage assez bien, à l'ouest de la ville, un quartier d'usines et un quartier d'habitations ouvrières, séparés ou plutôt reliés tous deux par un vaste terrain de sports; et à l'est, un vaste cercle autour duquel sont disposés les bâtiments publics, tels que école, mairie, sur l'emplacement d'un quartier démoli et d'ailleurs mal construit. Le plan de Lille, que nous étudierons à part, en raison de son importance particulière, est prêt.

Dans le Pas-de-Calais, il semble que les architectes aient peu pesé dans la balance et qu'on leur ait préféré, pour ce travail d'urbanisme, les agents voyers et les ingénieurs des ponts et chaussées. Ceux-ci ont travaillé très activement. Sur 210 à 220 plans à établir, 80 sont terminés, avec le consentement de principe du maire; on espère tout achever avant le printemps. L'activité des ingénieurs s'est manifestée naturellement dans le sens de leur culture professionnelle et de leurs habitudes d'esprit; ces plans dont quelques-uns m'ont passé sous les yeux, sacrifient au culte fanatique de la ligne droite les souples combinaisons de la nature et de l'art. Il en résulte que de petites localités y perdent leur caractère. Je citerai Eterpigny, Remy, où la mairie et l'école sont mal situées, où des rectifications sont faites sur les deux côtés de la route, alors qu'en modifiant un seul côté on ne dérangerait que la moitié des propriétaires, Vitry-en-Artois, où, pour rectifier la ligne courbe si agréable de la rue de l'Église, on n'hésite pas à démolir la moitié de l'église.

.....

Dans la Somme, il n'y a que 20 plans soumis sur 300 environ.

Dans l'Oise, 2 ou 3 seulement sur 200 communes sinistrées.

Dans l'Aisne, 10 ou 12 sur 500. La commission départementale ne s'est pas encore réunie. Le plan de Chauny, auquel nous avons consacré un feuillet, est en voie de

réalisation sous la conduite de M. Rey, le jeune auteur du projet primé. L'adoption de ce projet, qui faisait passer les idées générales avant les cas particuliers, a même failli compromettre l'élection de M. Decambre, maire de la ville, qui l'a soutenu.

Dans la Marne, 140 plans sur 220 sont soumis à la commission départementale, qui n'en a retenu jusqu'à présent que 2 ou 3. La plupart sont dus à des géomètres et préconisent ces alignements systématiques, dépourvus de sens pratique, dont nous parlons plus haut. Le plan de Reims, refusé, est de nouveau à l'étude : nous lui consacrerons une étude spéciale.

Dans les Ardennes, 2 ou 3 plans sur 350 ont été adressés à la commission qui se réunira à la fin de janvier.

Dans la Meuse, 20 plans sur 250 ont été adressés à la commission départementale qui ne s'est pas encore réunie. Le plan de Verdun est dès maintenant établi; nous l'examinerons à part.

En Meurthe-et-Moselle, 30 plans sur 180 sont dressés. La commission, en deux réunions, a étudié 8 plans, mais n'a rien décidé encore; elle critique les petits détails; il y a dans ce département un excellent architecte en chef, M. Roisin, très compétent en urbanisme, ainsi que de bons architectes diplômés, du gouvernement.

Dans les Vosges, rien n'a été fait jusqu'à présent. Nous ne possédons pas encore de renseignements sur l'Alsace.

Voilà, grosso modo, l'état de la question. Cette vue d'ensemble suffit cependant à montrer que nous avons beaucoup à travailler si nous voulons que tous les plans des communes dévastées soient prêts au printemps, c'est-à-dire au moment où la main-d'œuvre, les matériaux pourront être utilisés sur place et où l'on pourra de nouveau parler d'architecture.

Les habitants reviennent dans leurs pays respectifs : c'est l'essentiel. Arras, par exemple, qui comptait 26,000 habitants, avant la guerre, en compte maintenant 48,000. Où

logent-ils? La moitié des maisons sont détruites. D'où viennent-ils? Ils refluent de la banlieue où ils retourneront dès la belle saison...

.....

Dès maintenant, il ressort que les communes sinistrées, gênées localement par toutes sortes de considérations personnelles, ont intérêt à soumettre leurs plans, avant de les adopter, à un office indépendant, extérieur à elles, qui les examinerait du point de vue général et les leur retournerait avec observations et modifications à l'appui, s'il y a lieu. C'est précisément la mission désintéressée que s'est fixée la Renaissance des cités, rue Louis-le-Grand, 23, où des hommes comme M. Bonnier, l'éminent inspecteur général des services d'architecture de la ville de Paris, M. Gariès, le professeur de droit, M. Ford, l'excellent urbaniste de New-York, MM. Lafollye, Risler, Jaussely et bien d'autres, se réunissent régulièrement, sous la présidence de M<sup>me</sup> Tarrade-Page, une femme intelligente, pour donner leur avis sur les cas d'espèce que M. Ford leur apporte chaque semaine, après chacune des tournées qu'il accomplit sans répit dans les ruines. C'est ce que plusieurs des préfets et des communes ont compris, et l'on ne saurait trop les encourager dans cette confiance déjà manifestée, à plusieurs reprises, envers une institution qui, pour être privée, ne bénéficie pas moins d'une compétence dont les bureaux publics n'ont pas toujours, hélas! le monopole. On ne manquera pas de critiquer une méthode qui veut que s'accomplisse à Paris une besogne dont l'idéal serait qu'elle fût entreprise sur place, et l'on voudra trouver là encore une preuve déplorable de centralisation excessive. Mais comment faire autrement? L'urbanisme n'est pas encore une science assez répandue, et ceux qui font métier, dans les provinces dévastées de la pratiquer, ne sont pas toujours suffisamment renseignés sur ses multiples préoccupations : on le verra par l'étude de quelques-uns des plans les plus caractéristiques.

Léandre VAILLAT.

## Échos et Nouvelles

### LE MOBILIER ECONOMIQUE

La Société de l'Art appliqué au métier a organisé dernièrement, au Conservatoire des arts et métiers, une Exposition de mobilier d'un caractère économique, artistique et moderne. Elle a voulu, de la sorte, aider à la renaissance rapide des industries d'art en France, contribuer à la reconstruction des régions libérées et remédier au chômage provoqué dans les usines par la cessation des fabrications de guerre. Sur des modèles très simples, fournis par de vrais artistes : MM. Pierre Marcel, M. Fléchet, directeur de l'Ecole Boule, M. Haubold, architecte des monuments historiques, etc., en faisant utiliser les matières et les ressources des usines d'aviation, on est arrivé à fabriquer des mobiliers complets de salles à manger et de chambres à coucher, dont le coût atteint à peine le tiers des prix qui sont devenus courants.

C'est — observe le « Journal des Débats » — qu'ils ont été entièrement fabriqués avec ce que l'on pourrait appeler les « laissés pour compte » des usines de guerre. Les bois qui servaient au fuselage des avions ou à leur carrosserie se sont transformés en pieds de tables, en lits, en bahuts, en armoires; il a suffi de varier l'emploi du hêtre, du châtaignier, du pin de l'Orégon, de l'okoubé dont on fait les boîtes à cigares, de les pâliner légèrement, de les vernir ou de leur conserver leur teinte naturelle pour ajouter l'agrément de la couleur à la fantaisie raisonnable du dessin.

L'organisation de cette exposition ne pose pas seulement un problème technique fort intéressant, surtout à cette heure où, dans la rareté de la matière première et sa cherté, c'est par une technique adroite et réfléchie qu'on résoudra la délicate question du prix de revient. Elle pose encore un problème social particulièrement pressant et qui dépasse de beaucoup les contingences du moment et de l'industrie du meuble : c'est l'importante question de la renaissance des industries d'art.

\*\*\*

PLAQUES COMMÉMORATIVES. — En France, aussi, se rencontrent de braves

gens qui croient que, pour conserver aux générations futures le souvenir de la guerre, il est nécessaire de couvrir nos édifices de plaques commémoratives faites à la douzaine.

« L'Europe nouvelle » se moque aimablement d'une d'entre elles en ces termes :

« M. Pacaud s'occupe des plaques commémoratives qui, naturellement, vont s'imposer demain sur tous les monuments de toutes les places. Et, hanté de glorieux souvenirs où se mêlent Danton et la colonne Vendôme, il a rédigé une proposition de loi sur la fonte de toutes ces plaques avec les canons pris à l'ennemi. Mais M. Loucheur l'a dissuadé d'un tel projet. Et comme M. Pacaud s'indignait d'un tel mépris de la tradition historique : « Je ne méprise point la tradition, lui dit M. Loucheur, mais, aujourd'hui, les canons sont en acier! »

\*\*\*

### LE PRIX DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Il fera cher bâtir cette année, constate l'« Economie financière ». Les briques sont à 50 francs le mille; les poutrelles de bâtiments viennent d'atteindre 90 francs; les pierres sont à 800 francs; le bois de construction est à 325 francs; les tuiles seront bientôt à 450 francs et ainsi de suite.

Dans les fabriques de ciment Portland artificiel, la production s'accroît, mais les fabricants éprouvent de sérieuses difficultés à s'approvisionner en charbons et souffrent, de plus de la crise des transports. Les prix pour l'intérieur pour mille kilos en sacs sur wagon départ sont de 135, 145 et 150 fr. Pour l'exportation, le prix unique est de 150 francs.

Le marché des matériaux de construction reste ferme et bien orienté, la demande s'intensifiant progressivement, notamment pour les régions dévastées du Nord de la France.

Les prix ont une tendance très nette à hausser et les offres engageant la production de 1920 sont faites à des prix sensiblement supérieurs à ceux cotés actuellement.

Il y a lieu de prévoir que les hauts prix des matériaux nuiront beaucoup à la construction d'habitations particulières au cours de cette année.



SALON D'ART RELIGIEUX  
DU PRINTEMPS

En réponse à de nombreuses demandes de renseignements, les organisateurs de cette manifestation d'art nous prient de faire connaître aux intéressés que l'exposition ouvrira ses portes le 5 juin et se fera en la salle Leroy, rue du Grand-Cerf, à Bruxelles.

L'enthousiasme provoqué dans le monde des artistes par l'annonce d'un Salon d'Art religieux a déterminé la direction à choisir une salle plus vaste que celle adoptée tout d'abord, et à reculer quelque peu la date d'ouverture afin que l'exposition soit ouverte à l'époque des jeux olympiques.

Rappelons aux artistes que le Salon est réservé aux œuvres originales et modernes, d'un caractère sincère et personnel. Aucune institution, académique ou firme commerciale ne peut participer comme telle à l'exposition. Les œuvres doivent être signées, et, si elles sont dues à une collaboration — ce sera le cas, par exemple, pour une broderie, un calice — les noms des collaborateurs doivent être indiqués.

Par œuvres religieuses il faut comprendre celles qui expriment une pensée dogmatique ou qui représentent des épisodes bibliques ou hagiographiques, ainsi que tout ce qui peut directement servir à rehausser le culte.

Le jury d'admission fonctionnera du 1<sup>er</sup> au 3 juin. C'est donc pour le 1<sup>er</sup> juin que les artistes sont invités à faire parvenir leurs œuvres à la salle Leroy.

\*\*\*

L'INDUSTRIE HOTELIERE. — Le Touring-Club français estime à six millions le nombre d'Américains qui viendront visiter les champs de bataille de Belgique et de France. En estimant leurs dépenses journalières à 20 dollars, la recette que peuvent faire les deux pays pourra être d'environ 20 milliards de francs.

Pour bénéficier de cet afflux considérable de touristes, il faut s'apprêter à les bien recevoir. On s'y prépare puisque, à la suite d'une conférence donnée à Bruxelles par M. Jurisse, ex-président de la Mutualité Hôtelière Internationale, il est question de fonder chez nous une section de cette Mutualité ainsi qu'une école professionnelle. D'autre part,

le ministre des Affaires économiques vient de déclarer que l'importance de la question n'a pas échappé à l'attention de son département qui examine un projet très intéressant de réorganisation de l'industrie hôtelière belge.

Mais songera-t-on aux problèmes très intéressants d'architecture que la question soulève?

Celui des baraquements et hôtelleries temporaires à édifier dans les régions dévastées.

Celui des hôtels de luxe qui devront être édifiées dans nos principales villes de province si l'on veut qu'elles aient leur part de l'or étranger. Qu'on n'oublie pas que la plupart d'entre elles sont fort mal outillées : Dans un centre aussi visité que Bruges, le principal hôtel ne compte que 200 chambres et on ne pourrait loger dans toute la ville un millier de touristes.

L'hôtellerie champêtre n'a pas moins d'importance. Elle faisait la prospérité de nos Ardennes, du pays de Namur. Elle doit et sera incontestablement modernisée.

Mais le progrès sera-t-il synonyme d'enlaidissement? C'est là le problème auquel s'essayèrent, dès 1917, un grand nombre d'architectes français à la suite d'un concours pour la construction d'une « auberge » dans les pays envahis, ouvert sous les auspices du Touring-Club de France.

Réussirent-ils à le résoudre? Pas entièrement. Les uns avaient résolument imité les vieilles constructions françaises, les autres avaient fait des projets d'auberges qui ressemblent à des maisons de garde-barrière, quelques-uns enfin s'en étaient tenus au style (si l'on peut dire) effarant des casinos et il semble, disait très exactement un critique français, « qu'entre tout cela il y aurait eu place pour quelques essais de constructions logiques, employant des matériaux modernes, cherchant les formes simples et nettes qu'appelle la vie actuelle et qu'elle exigera de plus en plus. Des imitations de nos styles provinciaux anciens flattent notre goût du pittoresque et de la curiosité, mais il me semble qu'une race forte, vivante, éprouvera après la secousse qui vient de la bouleverser, le besoin de se réaliser selon les modes qui lui seront propres. La génération qui suivra

la guerre ne se contentera pas d'emprunts, elle se sentira, je crois, assez d'énergie pour créer un style logique et nouveau parfaitement adapté à des besoins nouveaux. La maison de garde-barrière ou le casino sont des solutions trop simplistes ou trop bâtarde. »

Voilà un programme intéressant, que notre Touring-Club belge devrait reprendre.

R.

\*\*\*

BEAUCOUP DE COMMUNES se proposent d'honorer leurs morts de la guerre et de commémorer leurs exploits, par l'érection d'un monument. La « Ligue nationale du Souvenir » a conçu l'idée originale de leur en fournir le moyen. Une exposition publique de projets de monuments commémoratifs destinés aux communes qui ne disposent pas de grosses ressources s'ouvrira au local de la Ligue, 32, rue de Namur, le 18 février prochain, à 2 heures, pour se terminer un mois plus tard. On y trouvera environ 200 projets sous les formes les plus diverses. Cette excellente initiative, qui s'exerce sous le contrôle de statuaires, peintres, sculpteurs et architectes, a, en outre, l'avantage d'introduire une note artistique dans un domaine où le mauvais goût des faiseurs est particulièrement à redouter.

## Conférences

\*\*\*\*\*

LA GRANDE BOUCHERIE. — Au cours d'une séance organisée ces jours derniers par la Société Centrale d'Architecture de Belgique, en vue de discuter le rejet, par l'administration communale de Bruxelles, du projet de reconstruction de la Grande Boucherie, on a examiné la question « troublante » (ainsi s'exprimait l'ordre du jour), du Marché-au-Poulets.

« L'Etoile Belge » qui donne un long compte rendu de cette intéressante réunion rappelle que c'est en juin 1917 que la Grande Boucherie s'est écroulée, laissant à front du Marché-aux-Herbes, derrière la

Maison du Roi, une place encadrée de petites maisons étroites à pignon flamand en escalier.

On est depuis lors très divisé sur la question de savoir s'il faut ou non reconstruire le bon vieux bâtiment détruit.

Le Conseil communal de Bruxelles a émis l'avis de ne pas reconstruire.

Mais il semble bien, dit M. Bonduelle, président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, que presque toujours les autorités prennent des mesures, sur des questions délicates, sans demander l'avis de personnes compétentes.

Et c'est pour donner cet avis, qu'on ne demande pas, que la Société Centrale d'Architecture a ouvert un cycle de conférences contradictoires où seront débattues des questions générales d'urbanisme. Les compétences seront ainsi entendues quand même.

La première de ces conférences, à laquelle assistait M. Beco, gouverneur de la province de Brabant, traitait de la Grande Boucherie.

Plusieurs orateurs, architectes et membres de la Société Centrale, se sont déclarés partisans de la reconstruction de ce monument. Ils se sont placés pour soutenir leur thèse, à différents points de vue.

M. Tahon croit que la Grand'Place et ses abords immédiats forment un ensemble qui doit être respecté à la fois pour son caractère artistique et pour les magnifiques souvenirs qui s'y rattachent.

C'est aussi l'avis que donnait M. Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles, qui, quelques jours après l'effondrement du monument, écrivait de sa prison de Berlin, qu'il fallait reconstruire la Grande Boucherie, et respecter le dédale de rues et ruelles entourant notre splendide Forum.

M. Malfait, architecte de la ville, pense tout pareillement, ainsi que M. Dumon, qui, au point de vue spécial du tracé des rues, trouve un moyen terme : reconstruire la Grande Boucherie — ce qui satisferait les partisans de la reconstruction — et démolir le quartier malsain situé en face, l'intestin grêle de Bruxelles, pour y établir la place réclamée par les amateurs d'espaces. Chacun en aurait ainsi selon son goût.

La contradiction, si l'on peut dire, est venue de la part de M. Duyck, architecte belge,

travaillant surtout en France, qui expose les principes régissant actuellement les restaurations décidées aux monuments historiques français. Restaurations et non reconstructions. Chez nos voisins on admire, on respecte les vieilles et belles choses, mais on ne va pas jusqu'à composer du « faux vieux » quand on a tant à faire en protégeant, en consolidant le « vrai vieux ».

En Belgique, on est frappé de la facilité avec laquelle on taille dans les quartiers anciens d'une ville historique.

Un orateur n'a pas craint de citer une boutade terrible de Prosper Mérimée, écrivant dans un Rapport à l'Empereur des Français : « Sire, tant que Votre Majesté n'aura pas fait pendre un architecte... »

\*\*\*

LE ROLE DE L'ARCHITECTE dans la Reconstruction des régions dévastées, tel est le titre d'une conférence de très haut intérêt que M. Bonduelle a donnée dernièrement à la Maison du Livre sous le patronage de l'Association des Dessinateurs-Architectes et Dessinateurs du Bâtiment. Le président de la Société Centrale d'Architecture était bien qualifié pour prendre la défense des architectes trop oubliés au milieu de la cohue des commerçants, hommes d'affaires et entrepreneurs qui se pressent autour du vaste chantier de la reconstruction. Il a déploré, comme de juste, que les travaux si importants et si remarquables de l'Union des Villes n'aient été mieux utilisés. Enfin, le conférencier a exposé la façon déplorable dont on s'y prenait pour dresser les plans d'aménagement, si l'on peut appeler ainsi les esquisses informes dressées le plus souvent par des incapables et des incompetents.

\*\*\*

CERCLE D'ETUDES POUR GEOMETRES et «KRING VOOR BOUWKUNDE».  
— X<sup>e</sup> année d'études. — Les conférences suivantes seront données par M. De Neyer, avocat à Anvers, les lundis 2 et 23 février ainsi que les 15 et 29 mars prochains, à 8 h. 30 du soir, au local « Café Suisse »,

Place Verte, 2, à Anvers. (Par l'entrée séparée.)

Sujet : « Des restrictions du droit de propriété » et des « Servitudes ».

## Congrès

\*\*\*\*\*

### CONGRES ANGLO-BELGE D'HYGIENE BRUXELLES, MAI 1920

Le « Royal Institute of Public Health », Russell Square, 37, Londres, W. C. I., placé sous le patronage de S. M. le Roi d'Angleterre et de S. M. le Roi des Belges, groupe les personnalités universitaires et administratives les plus éminentes du Royaume-Uni. Il organise à Bruxelles, du 20 au 24 mai 1920, un **Congrès Anglo-Belge d'Hygiène**, qui fera suite au Congrès de Berlin (1912) et de Paris (1913) et se tiendra aux instituts du Parc Léopold.

M. Max, bourgmestre de Bruxelles, a accordé son patronage à ce Congrès, qui viendra à point pour permettre des échanges d'idées entre les hygiénistes anglais et les hygiénistes belges, séparés les uns des autres depuis cinq ans.

Le Congrès sera subdivisé en six sections. Chaque section aura un président, des vice-présidents, un secrétaire et des rapporteurs anglais, ainsi qu'un président, des vice-présidents, un secrétaire et des rapporteurs belges. Chacun des rapporteurs choisit la question qu'il désire traiter. Les rapports ne seront imprimés qu'après le Congrès. La cotisation est fixée à 25 francs.

La troisième section sera consacrée à l'hygiène municipale.

\*\*\*

### L'EXPOSITION DE LILLE

L'Exposition internationale pour la renaissance du nord de la France, qui aura lieu à Lille en 1920, de mai à octobre, aura un caractère essentiellement pratique.

Le Comité vient, sur la proposition du commissaire général, de décider que pen-

dant toute la durée de l'Exposition, il serait organisé des semaines, spécialisées pour chaque branche de l'activité économique, commerciale, agricole et industrielle.

D'ores et déjà ont été inscrits au programme :

Une semaine de motoculture;

Une quinzaine du bâtiment et des travaux publics;

Une semaine de l'industrie chimique;

Un congrès d'hygiène sociale.

L'Exposition possédera un musée national où seront centralisés tous les documents pouvant aider à l'amélioration de la vie morale et matérielle des travailleurs.

Des concours de matériaux et des méthodes et procédés de construction seront créés.

La plupart des machines exposées fonctionneront d'ailleurs sous les yeux du public pendant toute l'Exposition, et les produits de leur fabrication seront utilisés sur place par la municipalité lilloise pour les besoins de ses différents services.

\*\*\*

## II<sup>e</sup> CONGRES DE L'HABITATION A LYON

organisé sous le patronage de la Ville  
et de la Foire de Lyon

Le II<sup>e</sup> Congrès de l'Habitation se tiendra à Lyon, durant la Foire de printemps, du 10 au 14 mars prochain. En voici le programme :

1<sup>re</sup> Partie. — **Urbanisme.** — Organisation de la Cité moderne. — Transformation des Cités anciennes. — Cités-Jardins. — Hygiène et salubrité. — Lutte contre les fumées, tout à l'égout, traitement des immondices, etc. — Utilisation rationnelle du charbon, du gaz et de l'électricité. — Transports en commun. — Ports fluviaux.

**Habitation.** — Du rôle social de l'Habitation. — Habitations à bon marché. — Amendements à apporter à la loi. — La loi sur les expropriations. — De la crise du logement et des moyens d'y remédier.

2<sup>e</sup> Partie. — **Construction.** — De la construction moderne. — Standardisation des matériaux. — Du taylorisme appliqué à la construction. — Du réemploi des vieux matériaux. — Des progrès réalisés dans l'outillage depuis la guerre. — Des progrès à réaliser. — Des liants hydrauliques et leur nouvelle réglementation. — Des agglomérés creux ou pleins. — De la possibilité de l'utilisation du mâchefer dans l'industrie du ciment armé. — De l'utilité d'une politique générale de la construction.

3<sup>e</sup> Partie. — **Entreprise.** — De l'organisation de l'entreprise. — Banques et coopératives de construction. — De la comptabilité dans l'industrie du bâtiment. — De l'utilité d'établir une série de prix avec sous-détails.

4<sup>e</sup> Partie. — De la formation professionnelle des ouvriers.

Plusieurs rapports pourront être présentés sur une même question. Nous prions les adhérents et les organisateurs techniques (architectes, ingénieurs) patronales et ouvrières qui seraient décidés de participer à cet important Congrès de faire parvenir leurs rapports avant le 5 février 1920. Les adhésions seront reçues jusqu'au 20 février. Le droit d'inscription est fixé à **dix francs** et devra être envoyé en même temps que l'adhésion.

Toutes les communications doivent être adressées à M. le président de la Commission permanente des Congrès de l'Habitation, Hôtel de Ville, Lyon.

Signalons d'autre part que la Foire de Lyon comprendra un **Concours-Exposition de Machines, Matériaux et Procédés de fabrication** se rattachant aux diverses industries du Bâtiment.

Cette manifestation, en raison de son caractère inter-allié, permettra d'établir une comparaison extrêmement intéressante entre les résultats obtenus par le mécanisme perfectionné et celui d'avant-guerre.

Les grandes lignes du projet comportent un **Concours de fabrication** standardisation de tous procédés applicables à l'Habitation et une **Exposition** (suivant les formes ordinaires) de machines, produits, matériaux du Bâtiment.

## Revue

BULLETIN DE L'OFFICE DES RÉGIONS DEVASTÉES (Ministère de l'Intérieur, 6, rue de la Loi). Abonnement : 3 francs.

Voici ce qui nous change joliment des mœurs administratives anciennes : Une administration ministérielle qui s'efforce d'aider le public à trouver son chemin dans les dédales des œuvres officielles, et publie dans ce but un bulletin qui, ma foi, est fort intéressant. Le premier numéro — celui d'août — donne le texte et un long commentaire de la loi du 8 avril 1919 sur l'Adoption nationale des communes. L'on sait qu'afin d'activer la restauration des communes sinistrées, les plus éprouvées d'entre elles peuvent solliciter une tutelle fort généreuse, puisqu'elle leur assure le paiement par l'État de tous les travaux de restauration. Plus de 80 communes sont adoptées aujourd'hui et gouvernées par des Hauts Commissaires Royaux (il y en a cinq pour toute la Belgique) et des H. C. R. adjoints. L'Office des Régions dévastées guide et centralise leurs efforts. Le premier numéro du Bulletin qu'il publie nous apprend le fonctionnement des Magasins communaux, qu'il a fondés, et les faveurs qu'il accorde aux rapatriés.

Relevons dans le deuxième numéro de ce Bulletin, à côté de bien des renseignements précieux d'ordre administratif, des données très intéressantes sur les « Sociétés coopératives pour dommages de guerre ».

Le numéro trois nous fait connaître le programme de construction du Gouvernement. Se rendant compte de la nécessité d'amorcer en 1920 la reconstruction en matériaux durs, l'État a décidé de construire au cours de cette année, dans les régions dévastées, deux milles maisons ouvrières et deux mille métairies. Programme restreint si on le mesure à l'ampleur des besoins; programme immense si l'on tient compte des difficultés formidables d'une pareille action. Déjà elle se trouve commencée par la construction d'un quartier-jardin pour ouvriers,

dont le quatrième numéro du Bulletin donne la description. Elle est accompagnée de très intéressantes reproductions du plan d'ensemble de la cité et des plans des maisons.

Nous ne pouvons manquer de signaler à l'attention des urbanistes le « Règlement de bâtisse-type » publié dans le troisième numéro du Bulletin. Ce règlement — spécialement adapté aux communes de moyenne importance — reproduit en partie les termes du règlement de bâtisse, bien connu, de l'Union des Villes. Il introduit cependant quelques nouveautés fort heureuses, parmi lesquelles il faut signaler l'adoption d'un plan général d'aménagement dont le règlement énumère les éléments, également le système qui consiste à diviser la superficie du territoire des communes en zones, afin d'arriver à imposer dans chacune d'entre elles, le minimum de hauteur et le maximum d'espace libre.

BULLETIN MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE. — Dans le numéro d'octobre, M. Maukels rend un hommage ému à la mémoire de Jean Baes. On trouve dans ce même numéro le Rapport du délégué de la S. C. A. B. auprès du Comité exécutif de l'Union des Villes.

Raymond Thibaut adresse, dans le numéro de novembre des « CHANTS DE L'AUBE », un vibrant « Appel aux jeunes », dont nous extrayons cette belle profession de foi :

« Pieusement nous vénérons le passé et ardemment nous l'aimons à travers ce que nous en ont laissé les hommes qui furent des artistes en Égypte, en Grèce, chez nous et partout, mais c'est parce que nous avons un absolu respect pour leur mémoire que nous ne voulons pas la ternir par la réplique foncièrement irraisonnable des formes qu'ils n'ont adoptées, eux, que parce qu'elles s'imposaient en raison du climat de leur pays, des ressources dont ils disposaient, du génie de leur siècle et des conditions sociales de leur race.

» Tous les « styles » ont leur beauté, ils sont chacun représentatif d'une époque et

## B I B L I O G R A P H I E

d'une région, mais de cette époque et de cette région seulement; ailleurs ils font supposer une impuissance créatrice. »

C'est au nom de ces principes que l'auteur réclame la rénovation de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, qui perpétue la grande faute de l'enseignement académique. « Les chemins de fer, le téléphone, le télégraphe, l'électricité naissaient; la science qui, elle, n'avait pas lâché le fil de la tradition, arrivait à son heure et faisait changer l'aspect du monde et les mœurs des hommes. L'enseignement universitaire suivit les progrès de la science et s'adapta aux exigences nouvelles; l'enseignement académique resta ce qu'il était, il ne comprit pas que le moment était là où il devenait déshonorant de ne pas retourner à l'esprit de la véritable tradition artistique pour, de cet esprit de logique, de raison et d'équilibre, tirer des formes d'art en rapport avec les formes nouvelles de la vie. »

Une transformation intégrale de l'enseignement s'impose. Le programme de Victor Horta la réalise. L'auteur le résume et conclut en ces termes :

« Nous avons pensé qu'un tel programme s'imposait à l'attention de tous et qu'il était de notre devoir, non seulement de le faire connaître, mais encore de le défendre avec toute l'ardeur de notre jeunesse désintéressée, et si nous proclamons la révolution, c'est que nous sommes à l'un de ces moments de l'humanité où l'évolution ne suffit plus à l'esthétique parce qu'elle s'est alourdie et comme enlisée dans du passé. Il faut, à ces moment-là, que la révolte des jeunes triomphe. Ce programme est aussi une bannière sous laquelle nous nous groupons pour crier notre enthousiasme joyeux, confiant et clair, pour servir l'art, pour exalter son éternelle jeunesse! »

\*\*\*

« LA BELLE FRANCE », ancienne revue L'Art de France, a publié ses numéros 12 et 13. Celui-ci nous donne, sous le titre : « Le Père d'églises », une page du grand poète Paul Claudel. Le numéro 12, le premier paru après la guerre, parle de l'Architecture de la victoire, rappelle des pages ou-

bliées de Phil. de l'Orme sur le « Vrai et le faux architecte », enfin renferme un article de George Pradelle : Architecture.

\*\*\*

La Revue « LE GESTE » est née de la fusion des Revues « Demain » et « Au volant » dont nous suivions avec sympathie les campagnes en faveur de l'art moderne. Son premier numéro nous apporte des « Réflexions d'architecte » fort judicieuses. Elles sont inspirées à M. Vanderdrift par cette parole de Sullivan : « La chute de l'ancien et la formation du nouveau sont des apparitions identiques d'une même cause ».

Victor Bourgeois consacre dans la même publication quelques lignes au « Panthéon de l'Humanité », de Berlage.

\*\*\*

« DE BOUWGIDS ». — Le numéro de janvier de cette revue rend compte d'un ouvrage très intéressant paru en Hollande et consacré au problème des petites habitations bourgeoises. Les échos renferment une protestation bien justifiée contre la défiguration de nos monuments publics par les affiches dont on les recouvre depuis quelques mois.

## Livres

.....

LA BANLIEUE NORD-OUEST DE BRUXELLES, par A. Cosyn. (Office de publicité.)

L'auteur, qui depuis longtemps consacre son activité à l'étude et à la vulgarisation des sites brabançons, augmente par cette brochure illustrée l'intéressante petite bibliothèque dont il est l'auteur.

On la lira avec intérêt, ou l'on souhaitera avec nous, que l'exemple de M. Cosyn soit imité dans tout le pays, dans les terroirs, afin que revive l'amour et le respect des régions de notre sol, qui toutes sont caractéristiques et pleines de souvenirs.

## La Basilique Nationale de Koekelberg

Nous avons accueilli avec enthousiasme l'annonce d'un concours pour la construction d'une Basilique Nationale. Il semblait qu'en ouvrant à tous les artistes la porte du domaine si longtemps fermé de l'Art religieux l'on allait enfin renouveler l'atmosphère trop enfermée des « chapelles » de notre pays.

Nous devons, hélas! déchanter. La circulaire que nous reproduisons ci-dessous et que nous avons reçue vers la mi-février ne peut s'appeler un programme de concours. Il n'y est question ni du jury qui sera appelé à juger les envois, ni des indemnités que l'on accordera aux concurrents de mérite.

Les données du problème sont, elles-mêmes, on ne peut plus incomplètes : Une photographie que nous avons reçue en même temps que ce soi-disant programme porte cette inscription : « Il serait prudent de venir faire le relevé des fondations, car elles sont encore incomplètes et n'existent que jusqu'au niveau de la crypte que l'on avait projetée autrefois ». On donne aux concurrents à peine quelques semaines pour terminer cette étude. Faut-il rappeler aux organisateurs de ce concours qu'il s'agit d'une église, d'un temple, de l'œuvre suprême en architecture; de celle qui s'édifie non pour des générations, comme nos bâtiments utilitaires, mais dont la silhouette auguste doit dominer les siècles à l'image de l'Esprit dont elle tend à être le cénacle?

Nous nous refusons de croire que la façon d'agir des organisateurs de ce concours soit inspirée par les intérêts mesquins de quelques « marchands du Temple ». Nous n'y voyons qu'une manifestation regrettable de la profonde décadence du goût public et de l'incompréhension de notre époque pour la véritable architecture.

Tous les amis sincères de l'Art religieux déploreront avec nous que l'on ait perdu cette occasion unique de réagir contre cette décadence.

R. C.

C'est à titre tout à fait documentaire que nous reproduisons ci-dessous le programme de concours.

### PROGRAMME

EDIFICATION D'UNE BASILIQUE NATIONALE A KOEKELBERG. — 1° Un appel est adressé aux architectes belges, en vue de l'édification d'une Basilique Nationale, vouée au Sacré-Cœur, en reconnaissance de la libération de la Patrie, et en pieux hommages aux héros de la guerre;

2° Les artistes qui désirent répondre à cet appel sont priés de s'adresser, avant le 15 février prochain, au siège actuel (église provisoire) de la paroisse de Koekelberg où ils pourront retirer copie du plan du terrain et des fondations existantes;

3° On leur demande de fournir, avant le 15 avril prochain, un croquis sommaire (plan et élévations) accompagné d'un mémoire, donnant une idée générale de leur conception.

Le comité les admettra, s'ils le désirent, à compléter par des explications verbales, ce mémoire dans le mois qui en suivra le dépôt;

4° A part les desiderata formulés dans le programme ci-après, la plus grande liberté leur est laissée, quant à sa réalisation :

a) On tiendra compte de l'emplacement de la Basilique sur le haut du plateau de Koekelberg, de manière à donner à l'édifice le caractère monumental qu'il comporte;

b) Les dimensions de la Basilique seront calculées de manière que celle-ci puisse contenir de 3,000 à 4,000 personnes, ayant toutes vue sur l'autel;

c) L'autel sera placé au croisement de la nef principale et du transept et surmonté d'un baldaquin — une large enceinte étant réservée tout autour de l'autel pour les cérémonies du culte.

On prévoira en outre, à proximité, un emplacement suffisant pour 80 stalles (ré-

## C O N C O U R S

parties sur 3 rangs), pour une schola d'une cinquantaine d'enfants et pour la tribune des chantres et des orgues;

d) Au chevet de l'édifice sera érigée la statue du Sacré-Cœur, au-dessus de l'autel du Saint-Sacrement;

e) Le monument comprendra au moins neuf chapelles rappelant nos neuf provinces belges;

f) Il existe déjà des fondations en partie construites. Il importe de les utiliser dans la mesure du possible;

g) Il est entendu que le coût approximatif du projet sera pris en considération.

\*\*\*

Au moment de mettre sous presse nous recevons du Comité de la Basilique une note que nous insérons ici sans autre commentaire.

### AVIS

Comité de la Basilique  
de Koekelberg.

Bruxelles, le 27 février 1920.

La question suivante nous a été posée par un de ceux qui ont répondu à notre appel :

Est-il utile de prévoir, en même temps que la Basilique proprement dite, une partie de l'édifice devant servir d'église paroissiale?

La Basilique servirait, écrit l'auteur de la question, pour les grandes cérémonies spéciales; il me semble qu'elle serait démesurée pour les services d'une église paroissiale.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la réponse que nous lui faisons sous la date de ce jour.

La Basilique est destinée, en effet, à servir à la fois de temple pour les grandes cérémonies et d'église paroissiale affectée aux besoins quotidiens et ordinaires du culte.

Nous ne pouvons que vous conseiller de tenir compte de cette distinction dans

l'idée générale dont la conception vous est demandée. Il semble — et que ceci soit dit à titre de simple indication — que l'espace compris entre l'autel central et celui du Saint-Sacrement devrait pouvoir contenir environ un millier de fidèles.

Une autre question, plus générale, nous a été posée : Le Comité devient-il propriétaire des idées qui lui seront soumises en même temps que leurs auteurs abandonnent tous leurs droits?

Nous nous empressons de reconnaître que les participants conservent tous les droits qui leur sont assurés par la loi sur les droits d'auteur.

Il importe toutefois de remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'un concours public proprement dit, organisé sous la forme d'un contrat bilatéral entre nous et les artistes qui veulent bien répondre à notre appel.

La rédaction du programme adopté sans détails ni précision en caractérise la portée.

Nous sommes l'absolue garantie que, si l'expérience du présent appel donne les résultats positifs espérés, le choix du ou des architectes qui seraient éventuellement chargés de poursuivre l'étude de leurs suggestions ne sera déterminée que par une supériorité manifestement reconnue, sans emprunt à d'autres projets qui seront d'ailleurs scrupuleusement tenus secrets d'un participant à l'autre.

« Si, pour employer les expressions de la Fédération des Sociétés d'architecture de Belgique, il arrivait que dans un projet écarté, une chose excellente ait retenu l'attention, si cette chose a l'allure d'une trouvaille, qu'il semble qu'elle soit personnelle à l'auteur du projet, qu'elle constitue une sorte de propriété artistique et qu'il soit utile de la voir mise à exécution », nous aurons le devoir de nous mettre en rapport avec lui pour le désintéresser matériellement par le respect de sa revendication dans une mesure légitime.

Le Président du Comité,  
E. BECO.



## Échos et Nouvelles

.....

Un compte rendu du concours organisé en vue de fixer le GENRE ARCHITECTURAL A ADOPTER POUR LA RECONSTRUCTION DE DINANT a paru dans un précédent numéro de la Cité. Nous recevons à ce propos une note que nous publions volontiers afin de donner expression à toutes les opinions d'art :

« Ainsi donc, il découle du concours de façades qui vient de se clôturer à Dinant, que l'on préconise l'art mosan, avec l'emploi de matériaux frustes et pittoresques, et il semble que les projets présentés sous une autre forme, des façades peintes par exemple, seraient en dehors de la question. Pourtant la vision que l'on avait en débarquant à Dinant, était bien celle d'une ville blanche s'étendant le long de la Meuse. Blanc, l'Hôtel de Ville (par blanc, il faut entendre un ton très clair, crème ou légèrement teinté de bleu), blanche la maison de Wiertz, blanches certaines vieilles maisons se trouvant derrière la place Saint-Nicolas ou dans l'entourage de la place Patenier, et cependant, ces bâtiments, ces maisons avaient été construits en matériaux frustes et pittoresques; alors pourquoi les avoir peints? Probablement, parce que les habitants trouvaient que leurs maisons manquaient de gaieté et de fraîcheur. Doit-on les en blâmer? Si nous rebâtissons dans le goût des vieilles maisons d'autrefois, les habitants ne regretteront-ils pas leur ville si gaie et ne repeindront-ils pas encore une fois leurs façades? Certes, il faut respecter les préférences du public, mais de quel droit alors orienter le goût vers le Mosan? Parce qu'il est régional, sans doute, mais où commence le Mosan? Son caractère s'étend sur différents types; quels principes suivre? Va-t-on refaire des fenêtres à meneaux de pierre à 1,000 francs le mètre cube? Trop cher! On tombera peut-être dans le simili et ce sera lamentable. — Carlos Thirion. »

\*\*\*

### LA SOUS-STATION ELECTRIQUE DE RHODE-SAINT-GENESE

Au concours organisé par la Société na-

tionale des Chemins de fer vicinaux, sous les auspices d'« Art et Industrie », pour le projet d'une sous-station électrique à Rhode-Saint-Genèse, deux projets ont été admis « ex-œquo » : ce sont ceux de MM. les architectes Vivenoy et Callewaert.

La Société nationale des Chemins de fer vicinaux compte pouvoir les faire exécuter tous deux.

Quinze cents francs de primes seront répartis entre les trois autres concurrents appelés à participer à l'épreuve définitive.

Les projets primés ainsi que ceux présentés à la première épreuve et non retirés par leurs auteurs seront exposés prochainement.

\*\*\*

CONCOURS POUR LA RECONSTRUCTION DU MARCHE AUX POISSONS A LIERRE. — Nous recevons d'un de nos correspondants quelques renseignements concernant les résultats de ce concours dont nous avons reproduit le programme dans notre précédent numéro.

Trois projets ont été présentés à l'examen du jury. Ils sont de valeur très inégale.

Celui classé premier et auquel a été attribué une récompense de 1,500 francs est dû à M. Egide van der Paal, d'Anvers.

Le 2<sup>e</sup>, auquel a été attribué une récompense de 750 francs, est de M. Edgard Van Imschoot, de Gand.

Le 3<sup>e</sup> (prime de 500 francs), est de M. Gondrexon, d'Anvers.

Seul le premier de ces concurrents s'est préoccupé du problème d'urbanisme qui faisait l'objet de ce concours.

Le caractère architectural de ce projet est à tendances modernes. Il est appuyé de très belles perspectives. Les autres projets sont archaïsants. Leurs auteurs ne se sont guère préoccupés des plans. Toute leur attention s'est fixée sur les façades.

\*\*\*

### GRAND-PLACE DE LOUVAIN

Le Haut Commissaire Royal pour la Région Brabant-Hainaut, M. André, a l'inten-

tion de mettre très prochainement au concours la reconstruction des habitations bordant la Grand'Place de Louvain et une partie de la place Marguerite.

Le programme, étudié de commun accord avec l'Union des Villes, sera arrêté incessamment. On espère pouvoir terminer le concours, qui se fera en deux épreuves, pour juin ou juillet 1920, de façon à pouvoir commencer les travaux à la fin de l'été prochain.

#### CONCOURS DE DESSIN DE DENTELLE

Les « Amies de la Dentelle » organisent pour le 10 mai prochain un concours de dessin de dentelle. Ce concours portera sur le « point de Paris ». Les participants devront faire une dentelle large de quinze centimètres avec coin et un entre-deux assorti, large de dix centimètres également avec coin. Les deux dentelles doivent servir à une nappe à thé de finesse moyenne, fil n° 120.

Le dessin devra être fait à l'encre noire sur papier blanc.

Les dessins devront être envoyés avant le 1<sup>er</sup> mai 1920, 7, rue de la Caserne, au local des « Amies de la Dentelle ». Des prix seront attribués aux lauréats.

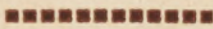
LE CONCOURS DE FAÇADES institué par le Haut Commissaire Royal de la région de Liège-Namur-Luxembourg, dit la presse quotidienne, a obtenu un plein succès. Près de cinq cents projets ont été envoyés.

Les projets seront exposés, du 23 février au 8 mars, à l'Académie à Liège. Des expositions de projets primés auront lieu ensuite dans la province de Luxembourg et à Dinant.

#### HOTEL DE VILLE DE DINANT

Trente-huit projets ont été présentés pour la première épreuve du Concours pour l'édification d'un nouvel Hôtel de Ville à Dinant. Le jury appelé à les examiner était composé de MM. Brunfaut, Van Neck, Cousot et Raucq. Il a retenu quatre projets pour la seconde épreuve. Ce sont ceux marqués des devises : « X »; « Dinant r'viquerait »; Trois cercles entrelacés; Cercle rouge avec deux E grecs renversés (Blomme). Les auteurs de ces projets peuvent les retirer pour les compléter. La date de remise des projets remis a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 1920.

## Concours d'Habitations à bon marché



CONCOURS PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE DE MAISONS A BON MARCHÉ A APPARTEMENTS MULTIPLES, organisé par l'administration communale de Laeken.

**Conditions du concours.** — Art. 1<sup>er</sup>. — L'administration de la commune de Laeken ouvre, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1920, entre les architectes belges d'origine, un concours pour l'élaboration des plans « d'un groupe de maisons à bon marché à appartements multiples ».

Par l'acceptation de leurs fonctions, les membres de la Commission et du Jury renoncent à toute participation directe ou indirecte au concours.

Au présent programme est joint :

- 1<sup>o</sup> Un plan du terrain indiquant :
- a) Le périmètre avec les abords;
  - b) Les niveaux;
  - c) Le niveau de la nappe aquifère au 1<sup>er</sup> octobre 1919;
  - d) Les égouts collecteurs;
  - e) L'orientation;
  - f) Les immeubles de la rue Claessens destinés à la démolition;
  - g) L'indication du tracé provisoire de la rue à créer entre la rue Claessens et le carrefour des rues de Wautier, de Molenbeek et de Drootbeek;

2<sup>o</sup> Une note concernant les dispositions principales à prévoir pour une nouvelle école gardienne rue Tivoli : les concurrents devront concilier la disposition de la cour de cette école avec les espaces libres des immeubles à appartements multiples;

3<sup>o</sup> Une note d'observations générales concernant les différentes parties des immeubles.

Art. 2. — Le concours est à deux degrés, la première épreuve étant éliminatoire. Ne prendront part à la seconde épreuve que les concurrents de la première qui seront désignés par le Jury.

Pour cette première épreuve, les concurrents produiront :

A) Un plan général à l'échelle de 2 millimètres par mètre, indiquant l'ensemble des dispositions et d'après le levé du terrain joint au programme.

Le tracé de rue indiqué au plan joint au programme étant donné à titre d'indication provisoire, les concurrents peuvent le modifier suivant les nécessités de leur plan d'ensemble;

B) Les plans des sous-sols, du rez-de-chaussée avec ses abords, et de ou des étages, à l'échelle de 0,005 par mètre avec l'indication de l'emplacement du mobilier;

C) Une façade et une coupe au moins par bâtiment à l'échelle de 0.01 par mètre;

D) Une vue perspective de l'ensemble des constructions avec les abords;

E) Une évaluation sommaire de la dépense, accompagnée d'un tableau indiquant le nombre de mètres carrés, séparément, c'est-à-dire, en sous-sol, en rez-de-chaussée, en étage, en cour découverte et trottoirs; le nombre de mètres courants de mur de jardin, ou toute autre indication essentielle, de façon à ce que le Jury puisse rapidement appliquer sur le tableau même des prix unitaires uniformes et les totaux.

Art. 3. — Tous les dessins auront le caractère d'esquisse, mais seront fixés sur châssis et disposés de manière à ne constituer que trois châssis au plus. Les auteurs s'efforceront de rendre la lecture des projets facile et éviteront d'entremêler sur un même cadre des études à échelles différentes. Les dessins non demandés ne seront pas soumis au Jury.

Art. 4. — Les envois seront anonymes et porteront une devise ou marque reproduite sur deux enveloppes fermées; la première contenant le nom et l'adresse du concurrent; la seconde contenant le nom du membre du Jury à élire par le concurrent. Cette seconde enveloppe portera, en outre, comme suscription : « Concours public pour la construction d'un groupe de maisons à bon marché à appartements multiples à ériger à l'angle des rues de Tivoli et de Wautier.

» Election du Délégué des concurrents. »

Tous les documents seront déposés à l'Hôtel communal de Laeken, bureau du Service technique, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1920, à midi, contre

## C O N C O U R S

récépissé. Pour les envois de province, la date indiquée est valable pour la remise à la gare expéditrice.

L'annonce du concours se fera par la Presse bruxelloise avant la distribution du programme. Le délai entre l'annonce du concours et la remise des projets sera de trois mois. L'anonymat doit être strictement observé, le concurrent qui y dérogerait, sera, de par ce fait, exclu du concours.

Art. 5. — Aussitôt que le Jury aura désigné les projets dont les auteurs seront admis à la seconde épreuve, les enveloppes jointes à ces projets seront ouvertes par le Jury qui invitera par lettre les auteurs à prendre part à la seconde épreuve. Entre la date de remise des projets de la première épreuve et de l'ouverture de la deuxième épreuve, le Jury examinera les projets et déposera son rapport dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. La date de la remise des documents réclamés à la seconde épreuve sera indiquée à ce moment, mais elle ne dépassera pas un délai de trois mois.

Une note sera éventuellement remise aux concurrents invités à prendre part à la seconde épreuve qui formulera les observations ou les desiderata du Jury. Les enveloppes renfermant les noms des concurrents non appelés à la seconde épreuve resteront déposées à l'administration communale de Laeken où elles pourront être reprises avec les autres documents après l'exposition publique qui suivra la seconde épreuve.

Art. 6. — Par le fait de leur acceptation à prendre part à l'épreuve définitive d'après les conditions du présent programme, les concurrents acceptent toutes les clauses de ce programme et s'engagent à n'élever, dans le présent ni dans l'avenir, aucune réclamation de quelque nature qu'elle soit.

Les projets et documents de cette épreuve seront déposés, contre récépissé, à l'Hôtel communal de Laeken, bureau du Service technique, le 1<sup>er</sup> septembre 1920, de 10 à 12 heures (sauf rectification ultérieure). Ils porteront le nom de l'auteur du projet. Tous les dessins seront fixés sur châssis. Comme il est dit à l'art. 3 de la première épreuve, les auteurs s'efforceront de rendre la lecture des projets facile et éviteront d'entremêler sur un même cadre des études à échelles différentes.

Lors de la deuxième épreuve, le Jury se réserve de décerner des primes aux projets intéressants qui, bien que n'étant pas appelés à être exécutés, demeureront la propriété de la commune, sous

réserve de la loi de 1886 réglant la propriété artistique.

L'ensemble des primes et prix atteindra une somme de vingt mille francs qui sera, en tous cas, distribuée.

L'auteur du projet classé premier ne recevra ni prix ni primes; il sera chargé éventuellement de l'exécution de l'ensemble de son projet le cas échéant modifié à la demande de l'administration communale et touchera immédiatement après la proclamation du résultat du concours une somme équivalente à 1 1/2 p. c. du devis de l'ensemble du projet établi sur la base du bordereau des prix unitaires de 1914 (déduction faite de la prime de 1,200 francs).

L'administration communale se réserve le droit de faire exécuter le projet en partie ou même de ne pas le faire exécuter. En ce dernier cas, l'architecte, auteur du plan d'ensemble, n'aura droit à d'autres honoraires que ceux touchés après la proclamation du résultat.

Au cas où l'administration communale déciderait de faire exécuter le plan d'ensemble en tout ou en partie, elle demandera à l'auteur du plan d'ensemble primé, de continuer sa mission d'architecte, moyennant le paiement des honoraires de 5 p. c. à compter sur la valeur du travail à exécuter, dont il y aura lieu de déduire la somme déjà payée pour cette partie.

L'administration communale de Laeken s'engage à approuver les propositions du classement faites par le Jury.

L'auteur du projet classé premier gardera, en outre, la propriété artistique de ses plans et tracés qui ne seront pas suivis immédiatement d'exécution. L'administration communale sera tenue de lui commander l'exécution des plans des autres immeubles au fur et à mesure de leur réalisation.

Art. 7. — Les documents à fournir par les concurrents désignés pour prendre part à la seconde épreuve sont les suivants :

a) Un plan général à l'échelle de 0.002 par mètre, indiquant l'ensemble des dispositions d'après le relevé du terrain joint au programme;

b) Les plans des sous-sols, du rez-de-chaussée et de ou des étages à l'échelle de 0.01 par mètre, avec indication de l'emplacement du mobilier;

c) Des façades et coupes indiquant toutes les parties du projet à l'échelle de 0.01 par mètre, ainsi qu'une travée des façades principales à l'échelle de 0.02 par mètre, en y ajoutant quel-

## C O N C O U R S

ques détails de construction ou d'architecture en géométral ou en perspective.

Toutefois, le Jury se réserve le droit de modifier l'énumération des documents après l'examen des projets de la première épreuve, mais dans un sens tel qu'il ne sera pas ajouté au travail primitivement indiqué.

Tous ces dessins ne seront pas traités en esquisses, mais étudiés au point de vue de la construction; ils seront suffisamment cotés et porteront, en teintes conventionnelles, les indications exactes des matériaux proposés;

d) Un métré descriptif et un devis estimatif de la dépense très sérieusement établie sur la base d'un bordereau des prix unitaires de 1914 qui leur seront fournis ultérieurement, mais en temps utile. Au cas où les concurrents feraient usage de matériaux exceptionnels, non mentionnés dans ce bordereau, leur prix devra être fourni à un taux moyen susceptible d'être accepté par la majorité des entrepreneurs.

Il sera procédé avec un soin minutieux à la vérification des quantités et prix du susdit devis par un ou des vérificateurs à désigner par le Jury;

e) Une notice explicative commentant les diverses parties du programme, justifiant, par exemple : le mode de fondation, l'emploi de certains matériaux, la disposition des locaux, etc., etc., en un mot tous les perfectionnements que le concurrent a cru réaliser dans son projet.

Art. 8. — Pour les deux épreuves, le Jury est composé comme suit :

1. M. F. Brunfaut, architecte, échevin à Laeken, président;
2. M. Coelst, pharmacien, échevin à Laeken;
3. M. Van de Meulebroeck, docteur en médecine, échevin à Laeken;
4. M. Jean-Baptiste Dewin, délégué de la Société centrale d'architecture de Belgique;
5. M. J. Van Neck, délégué de la Société centrale d'architecture de Belgique;
6. M. ...., architecte, délégué des concurrents;
7. M. Gillet, ingénieur, directeur des travaux à Laeken, secrétaire.

Si le Jury le juge nécessaire, les concurrents de la deuxième épreuve seront appelés à défendre verbalement leur projet.

Art. 9. — Après le jugement définitif, tous les projets présentés aux deux épreuves seront exposés publiquement. Cette exposition aura lieu dans

les locaux de l'Hôtel communal à Laeken. Le rapport complet et motivé du Jury y sera affiché. Le résultat du concours sera rendu public trois mois au plus tard après la remise de la deuxième épreuve et les prix seront immédiatement mis à la disposition des lauréats.

Art. 10. — Des exemplaires des conditions et du programme du concours peuvent être obtenus à l'Hôtel communal de Laeken, bureau du Service technique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1920, de 10 heures à 12 heures.

Approuvé par le Conseil communal de Laeken en séance du 25 novembre 1919.

Par le Conseil :

Le Secrétaire ff.,      Le Bourgmestre-Président,  
PELERIN.                      E. BOCKSTAEL.

NOUVELLE ECOLE GARDIENNE A CONSTRUIRE SUR UNE PARTIE DU TERRAIN RUE DU TIVOLI. — L'école comprendra des locaux à simple rez-de-chaussée avec entrée générale donnant dans la rue du Tivoli.

Elle comprendra six classes de 9 sur 7 mètres et trois salles de jeux dont deux auront 120 mètres carrés environ et la troisième, qui doit servir éventuellement de préau, au moins 250 mètres carrés. Les couloirs auront 2.50 mètres au moins de largeur; ils pourront être supprimés dans la traversée des salles de jeux.

Comme locaux accessoires, l'école comprendra deux locaux pour l'institutrice en chef et les visites médicales et une habitation pour le concierge.

La cour aura au moins 1,000 mètres carrés de superficie.

Dans la première épreuve du concours, les concurrents représenteront sur le plan général (a) la partie du terrain à réserver à la construction de l'école avec la disposition des locaux; mais il doit être bien entendu que le projet de ces bâtiments ne fait pas partie du concours et qu'aucune rétribution spéciale ne sera due de ce chef.

Observations générales et remarques concernant les différentes parties des immeubles

Art. 1<sup>er</sup>. — Les concurrents s'inspireront du « Règlement général sur l'hygiène des habitations. Instructions sur la construction des maisons ouvrières. » (Ministère de l'Agriculture, administration du service de santé et de l'hygiène.)

Art. 2. — Le tiers environ de la surface bâtie sera affecté aux appartements avec quatre cham-

## C O N C O U R S

bres à coucher et les deux tiers aux appartements avec trois chambres à coucher.

Art. 3. — Toute initiative est laissée aux concurrents pour la disposition et le groupement des immeubles. Le Jury attachera une grande importance à l'orientation et à l'ensoleillement des locaux.

La distance à laisser entre les immeubles sera au moins égale à la hauteur des façades prise à la corniche.

Art. 4. — Le Jury appelle tout spécialement l'attention des concurrents sur ce que la préférence sera accordée, à mérite égal, au projet dont l'exécution sera la moins coûteuse, à condition que les matériaux prévus soient en concordance avec la destination des bâtiments et les recommandations contenues dans le présent programme.

Les auteurs imprimeront à leurs bâtiments un caractère très simple et riant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les concurrents auront soin de proscrire un luxe déplacé, mais, par contre, ils choisiront des matériaux solides et durables, réfractaires autant aux intempéries qu'aux déprédations. Le Jury préconise des épaisseurs de murs extérieurs bien en rapport avec le climat de notre pays.

Les escaliers seront établis en matériaux incombustibles ainsi que les gîtages.

Art. 5. — L'aération et l'électricité feront l'objet d'un programme séparé à rédiger au moment de l'adjudication définitive.

Toutefois, les concurrents calculeront « grosso modo » le prix de ces installations qui doit figurer au devis à produire à la seconde épreuve.

Art. 6. — Il est souhaitable de laisser une place suffisante pour des plantations en les maintenant à une distance suffisante des bâtiments pour qu'elles n'empêchent pas le libre accès de l'air et de la lumière.

Art. 7. — Les concurrents indiqueront au devis le mode de revêtement des aires des cours et trottoirs, les appareils d'éclairage.

Art. 8. — Chaque appartement comprendra :

a) Une cage d'escalier desservant à chaque étage deux ou trois appartements. Cette cage d'escalier sera bien dégagée; elle aura de grands paliers pour permettre le passage facile des meubles. La largeur des volées aura au moins 0<sup>m</sup>0125 par personne.

Des prises d'eau-déversoir seront réservées aux paliers;

b) Un vestiaire-débaras, bien éclairé et ventilé directement.

Dans ce vestiaire se trouveront le compteur à gaz, le tableau d'électricité et le compteur à eau;

c) Une salle de famille éclairée par le long côté; elle mesurera environ 24 mètres carrés. Il est loisible d'agrandir cette salle au moyen d'une bretèche traitée simplement.

Dans la salle de famille il y aura une cheminée.

L'emploi de terrasses-balcons est facultatif;

d) Une laverie-cuisine, dont la largeur ne dépassera pas 2 mètres; cette laverie contiendra :

1. Une cheminée pour un poêle;
2. Un évier avec égouttoir;
3. Une prise d'eau au-dessus d'un déversoir;
4. Une armoire avec rayons à crémaillères.

La laverie se dégagera sur une terrasse-balcon où se trouveront :

1° Un débarras dont une partie sera réservée au charbon;

2° La trémie pour la descente des déchets du ménage.

Les trémies seront disposées de façon à pouvoir servir autant que possible à deux ménages. Elles seront en grès émaillée et mesureront environ 45 centimètres de diamètre. Les conduits seront prolongés jusque au-dessus de la toiture. A la partie inférieure des trémies se trouveront des bacs mobiles;

e) Le water-closet dont la hauteur et la surface seront réduits au strict nécessaire;

f) Un petit garde-manger;

g) Chambres à coucher. — Les chambres à coucher mesureront au moins 12 mètres carrés. Elles seront disposées de façon à être indépendantes les unes des autres. Toutefois, il faudra une communication directe entre deux chambres. Les cheminées prendront aussi peu de place que possible;

h) Il y aura une baignoire par appartement; le Jury recommande aux concurrents d'étudier une disposition économique de celle-ci;

i) Tout dégagement ou local non éclairé ou ventilé directement sera proscrit.

Art. 9. — Sous-sols. — Il y aura aux sous-sols :

j) Une cave pour le compteur qui devra être facilement accessible;

k) Il y aura au moins une cave par locataire;

l) Les concurrents réserveront au rez-de-chaussée un emplacement pour les bicyclettes et les voitures d'enfant;

m) Il n'y aura pas de grenier; un accès facile sera réservé pour l'entretien des toitures.

SOCIETE ANONYME  
« BOIS, CIMENT, MATERIAUX »



Anc<sup>re</sup> firme Nicolas Josson

Maison fondée en 1809

43, QUAI AU FOIN, 43 -:- BRUXELLES  
(derrière le Théâtre Flamand)

Succursales :

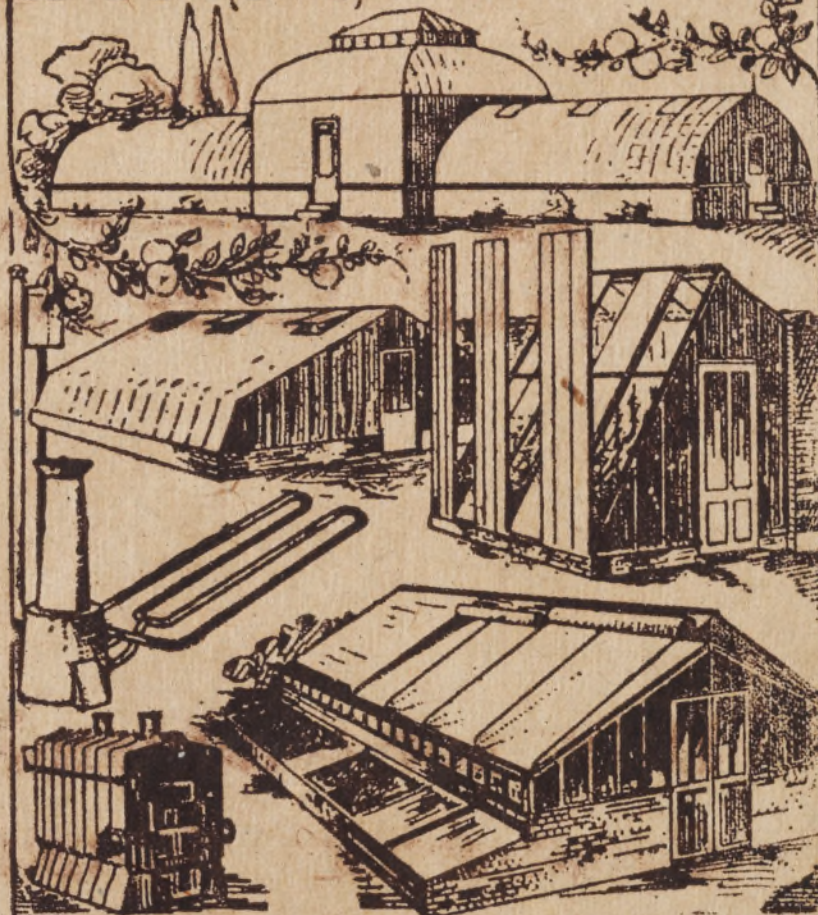
1° St-GILLES, 20, rue Théodore-Verhaegen  
2° ETTERBEEK, 20, rue du Gén.-Leman

Téléphones { Maison principale : Br. 3364  
Succursale : Br. 8115

Bois de chêne de toutes provenances  
Bois du Nord et d'Amérique  
Ciment-Portland de Niel-on-Rupell

727

GEORGES HERNALSTEENS  
CHAUSSÉE DE LA HULPE, 230 à 234  
BOITSFORT (ETANG) TÉL



SERRES EN BOIS & EN FER : CHAUFFAGES POUR SERRES  
NOMBREUSES DISTINCTIONS AUX EXPOSITIONS

Constructions en bois et en acier  
de tous genres

♣ Maisons démontables ♣

Jos. BOEL & Zonen  
à Tamise

Adresse télégr. : BOELWERF Tamise  
Téléphone Tamise 10

Bois - Scierie à vapeur



# MAURICE WILFORD

TAMISE (Waes)



Débit sur commande

Construction de maisons démontables en bois

Livraison rapide

G. L. O.



Fabrique  
belge de

# Carton bitumé l'

POL MADOU

279, boul. de l'Industrie, GAND

Entreprises de Toitures-Terrasses

Références de premier ordre

